

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 018-5147/19/BM

■ Attribution d'une subvention au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles pour la participation au projet "Reponses" - Approbation d'une convention

MET 19/9712/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Pour répondre au climat actuel de tensions et aux attentes suite aux nombreuses études en santé-environnement autour de l'Étang de Berre, le projet « REPONSES » a été proposé par le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) à plusieurs partenaires, dont la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le porteur de projet :

Le SPPPI est un outil de dialogue et de concertation pour la prévention des pollutions, des risques industriels et de leurs impacts sur l'environnement. Créé il y a 40 ans sur le territoire fortement industrialisé de Fos-sur-Mer, son expérience profite aujourd'hui à l'ensemble de la Région SUD. Grâce à son fonctionnement collégial, tous les acteurs (Associations, Collectivités, Industriels, État et établissements publics, Salariés) contribuent à mutualiser leurs savoirs et à identifier des solutions. Il s'agit d'une table ronde où chacun peut s'exprimer, ce qui confère à cet organisme une neutralité reconnue.

Le projet :

Le Projet « REPONSES », élaboré au sein du SPPPI par l'ensemble de ses collègues, vise à écrire les engagements en santé-environnement de ce territoire. Ce projet de concertation grand public s'engage à répondre aux questions et attentes des habitants de 21 communes de la Métropole afin de renouer un dialogue de confiance entre les différents acteurs et la population. Ce projet est d'autant plus ambitieux qu'il met pour la première fois en contact direct le SPPPI et les habitants. De plus, il est le premier à voir le jour sur un sujet si délicat qu'est la santé-environnement.

Ce projet, « REPONSES », fait partie de la réponse attendue par les services de l'État pilotés par le Sous-Préfet d'Istres.

Il s'inscrit plus globalement dans les actions de concertation prévues dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial engagé par la Métropole Aix-Marseille-Provence qui vise notamment à diminuer l'impact des pollutions sur la santé des habitants.

Programmation du projet :

Le projet « REPONSES » s'articule en deux temps :

- Fin 2018 : création d'une plate-forme d'informations reprenant l'ensemble des actions existantes portées par chacun des collègues et synthèse des bilans et attentes issues des études, rapports et préconisations.
- Janvier à juin 2019 : Concertation grand public sous forme de rencontres afin d'informer et de recueillir les attentes des populations dans le but de compléter le plan d'actions santé-environnement du territoire.

Financement du projet :

L'enveloppe globale du projet s'élève à 210.000 euros. Les modalités de financement prévues sont réparties de la façon suivante :

- Industriels : 70.000 euros
- Service de l'État (ARS et DREAL) : 70.000 euros
- Collectivités :
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : 35.000 euros
 - Communes : 35.000 euros

Dans ce cadre, il est proposé le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence au SPPPI, pour mener à bien cette démarche de grande ampleur.

Une convention de partenariat est présentée pour la participation au projet « REPONSES ». Les modalités de ce partenariat prévoient la participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 35.000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret du 28 juin 2016 relatif au contenu du Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 mars 2019

- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération ENV 001-1132/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant sur les modalités et principes de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial, à diminuer l'impact des pollutions sur la santé des habitants.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 35.000 euros au SPPPI PACA.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le SPPPI PACA pour la participation au projet « REPOSES » sur 21 communes du pourtour de l'Etang de Berre.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chapitre 65, nature 65748- fonction 74.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE

**Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 mars 2019**